

**Jeudi 20 mai 2021**

**N° 113**

Rédaction : M-Ch. BASTIEN et le SN  
Directeur de publication : J-L WARIN  
Impression : EPA (photocopies)  
Adhésion/Abonnement : D. HUDE  
Dépôt légal : mai 2021  
N° CPPAP : 0722 S 07415  
N° SSN : 126063694  
8 place de la gare de l'État  
CP N° 8  
44276 Nantes Cedex 2  
Dispensé de timbrage

Nantes ROLLIN  
**P4**  
LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

# **Congrès ordinaire EPA-FSU**

## **29 juin - 2 juillet 2021**



- Page 2** **Éditorial: l'amer, toujours l'amer**
- Page 3** **Rapport d'activité juillet 2019 - mai 2021**
- Page 8** **Ordre du jour**
- Page 9** **Rapport de trésorerie**
- Page 10** **Motion d'orientation**
- Page 13** **Organisation pratique**

## *L'amer, toujours l'amer*



Non, il ne s'agira pas ici d'apologie de la gentiane sur une terrasse de café enfin réouverte (puisqu'il paraît que le français moyen, lui-même bilieux de nature, ne rêve que de terrasses), ni de revenir sur la désolation qu'inspire la mise en œuvre de l'OTE. Et pas encore sur la consternation qu'engendre pourtant, déjà, la présidentielle de 2022.

Joie de la polysémie, l'amer est aussi un terme nautique : c'est « un objet fixe et remarquable, situé sur la côte ou en mer, utilisé pour prendre des relèvements ou pour contrôler la route à suivre près de terre ». Joie toute lacanienne, l'amer est un repère. Une balise parfois, un phare, un arbre, un clocher, etc. Une aide à la navigation.

Il en est ainsi d'EPA, qui certes n'est ni fixe (nous savons évoluer ou faire des compromis, mais oui...) ni remarquable (encore que...) ni vraiment lacanien, mais qui ne dérive pas. Et s'affirme toujours comme force d'analyse et de propositions, trace des voies, aide à se repérer, à se réparer parfois.

Au sein de notre syndicat, les congrès (d'études ou électifs comme celui de Juin prochain) sont aussi des amers. Ils déterminent le cap, scandent et balisent nos efforts pour un service public juste et innovant, pour le respect des missions et des personnels, pour une démocratie qui ne soit pas un leurre. Ils sont eux-mêmes un exercice de démocratie.

Plus encore en ces temps de pandémie, au-delà des terrasses et du quinquina, c'est justement la démocratie qui manque. Le débat pour sortir du fait du prince, du « un fait divers = une nouvelle loi », de la démagogie et de l'individuation. Ce n'est pas telle ou telle indignation sur les réseaux sociaux, tel corporatisme ou tel lobby qui défendront nos libertés. Et d'abord celle du commun, la nécessité de faire communauté au sens le plus large et le plus ouvert du terme. Débattre en commun, comment ne pas voir cette urgence ?

Nous travaillons, modestement, à cette lucidité.

Le ciel, le soleil et l'amer, donc. Avec les masques et le gel.

J-C. Schliwinski

# Rapport d'activité juillet 2019 - mai 2021

## Contexte général

### **Un pays mis à l'arrêt par un virus**

L'année 2020 commençait par de belles manifestations contre la réforme des retraites... Qui aurait parié sur un arrêt quasi total des activités sociales et économiques en mars 2020 ?

3 milliards de personnes contraintes au confinement, interdites de circulation, obligées de porter le masque... et ce n'est pas fini, même si le vaccin ouvre quelques perspectives aux habitants des pays fortunés.

Les choix libéraux auront démontré que la vie, et donc la santé, étaient quantité négligeable au regard des profits et de leur accumulation. Les plus grosses fortunes se sont gavées de dividendes et les détenteurs des brevets des vaccins ont maintenant intégré le cercle fermé des plus grosses fortunes mondiales. Il reste à chaque citoyen et travailleur à écouter la seule musique qui compte aux oreilles des détenteurs de capitaux : « *il faudra payer la dette!* ».

### **Le virus a bon dos**

Pourtant, les derniers de cordée, les travailleurs du quotidien, ce sont eux qui ont permis de tenir. Déjà en ce mois de mai 2021 on en parle moins. Il y a comme un retour à l'anormal. Mais, surtout, l'actualité en se focalisant sur quelques forcenés égarés, du fait certainement d'ailleurs de la fermeture de lits à l'hôpital psychiatrique, ce sont non pas des services publics dont on parle mais de sécurité. Les conséquences économiques et sociales sont déjà-là et on nous invite à détourner le regard : Mars, la station spatiale, Napoléon, ... La sortie de route de quelques généraux en retraite ou les attaques contre les syndicalistes de la CGT en fin de manif du premier mai en disent long sur l'état politique de notre société.

Notre responsabilité de syndicaliste est de tenir bon sur nos mandats de syndicalistes, sans ignorer dans quel état sont notre démocratie, nos politiques publiques et les services publics. Surtout pas de retour à l'anormal.

### **Le transfert à l'Éducation Nationale**

L'activité d'EPA au cours de ces deux années a donc été marqué par l'arrêt de toutes les réunions en présentiel. La décision de suspension du transfert de Jeunesse et Sports à l'Éducation Nationale a semblé être une mesure d'évidence au printemps 2020, mais à l'automne, la rumeur d'un report à nouveau et même d'un arrêt a nécessité une mobilisation intersyndicale pour que les ministres tiennent leurs engagements.

Nous avons demandé ce transfert dans le contexte de l'OTE qui s'imposait à nous. Ce scénario était celui d'une mort rapide. Revendiquer un passage à l'Éducation Nationale ouvrait un deuxième scénario d'un possible rebond à partir d'une refondation de nos missions éducatives.

Nous jouons cette partie, officiellement, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### **Le virus allié malgré lui de 3 adversaires**

La crise sanitaire est l'argument qui nous est opposé à chaque fois que nous faisons observer que, mis à part les payes – et c'est tant mieux – rien ne fonctionne.

### **Une hiérarchie hostile**

Les DRAJES, ex-directeurs-trices régionaux d'un service de rectorat, n'ont aucun intérêt objectif à accélérer ou améliorer les modalités d'un transfert qu'ils ont combattu.

### **La division syndicale**

Les difficultés subies par tous les collègues sont instrumentalisées pour désigner comme responsables les organisations syndicales qui ont voulu ce transfert. Les syndicats à culture corporatiste ne parviennent à travailler les questions transversales à tous les personnels que lorsqu'ils constatent l'impasse. Il est alors parfois trop tard.

### **Des politiques publiques conformes au monde d'avant**

Nous avons dénoncé les politiques sport et JEPVA d'avant la crise sanitaire pour leur étroitesse technocratique et les externalisations opérées. Nous avons pointé les dérives libérales et autoritaires. Chaque jour de confinement qui passe démontre la nécessité de politiques publiques qui pensent les enjeux auxquels le pays se trouve confronté, les déclinent sur le versant éducatif et les mettent en œuvre avec les citoyens sur les territoires.

### **Le syndicalisme mis à l'épreuve**

Nous ne pouvons que constater l'état de dépression générale qui gagne les services publics de jeunesse et sports et les associations du champ. L'obligation de distance sociale nous a ôté ce qui faisait sens dans nos métiers et n'a laissé que le plus déshumanisant : les applications, les protocoles sanitaires, les tableurs et les clics. Quand il ne reste plus que le pire du travail et un management mis à nu, il faut avoir force de caractère, convictions et syndicat à portée de clic pour ne pas sombrer. Le syndicalisme qu'EPA porte n'en est que plus nécessaire.



## **Vie syndicale**

### **Les instances d'EPA**

Depuis le congrès de Noirmoutier en juin 2019, nous avons pu tenir en présentiel un conseil syndical en janvier 2020, mais nous avons dû annuler notre congrès d'étude de juin 2020. Depuis mars 2020, nous avons organisé nos réunions statutaires exclusivement en visioconférence. Réunion des sections en juin 2020, conseil syndical en janvier 2021 et de très nombreuses réunions de SN. Nous avons perdu en convivialité, mais nous avons gagné en fréquence et en qualité d'élaboration collective. Les finances du syndicat s'en trouvent grandement améliorées. Mais comme dans toutes les organisations collectives, le nombre de cotisations se trouve affecté par l'absence de collectifs de travail.

### **Les relations avec les sections régionales**

Le temps de travail avec les sections organisé en juin 2020 a été un point fort. Ces rencontres sont à renouveler.

La création des comités de suivi territoriaux du transfert nous a conduit à organiser deux rencontres des délégués EPA. Ces réunions sont à poursuivre, d'autant qu'il va falloir organiser les prochaines élections professionnelles de décembre 2022.

### **Formation syndicale**

Nous avons pu organiser un stage syndical dédié aux Commissaires paritaires (en visio le 2 décembre 2020) et à l'élaboration du Manifeste en juillet 2020 (la seule rencontre en présentiel du syndicat de la période).

### **La FSU**

EPA dispose d'un siège au bureau délibératif fédéral national (BDFN) et de 2 sièges au Conseil délibératif fédéral national (CDFN). Nous sommes présents à tous les CDFN, nous siégeons peu au BDFN. Nos relations avec la FSU se sont trouvées affectées par nos relations avec le SNEP et par des positionnements fédéraux trop centrés de notre point de vue sur la fonction publique. Pour construire une issue au conflit avec le SNEP, nous avons sollicité une rencontre SNEP-EPA-FSU avant notre conseil syndical de janvier. Cette rencontre n'a pas pu se tenir à trois. Le secrétaire général du SNEP ayant décliné l'invitation, notre conseil syndical de janvier qui devait débattre du sujet a donc dû reporter l'examen de la situation au 10 mars. Nous avons dû porter devant le CDFN des 2 et 3 février notre demande de sortie de crise. Une rencontre a finalement pu se tenir le 18 février.

Les analyses et arguments d'EPA ont été publiés. Le congrès EPA aura à se prononcer pendant le débat d'orientation sur notre place dans la FSU. La FSU tient son congrès en février 2022. Les votes auront lieu en novembre 2021. Les congrès départementaux auront lieu en décembre 2021 et janvier 2022.

## **Nos relations avec les syndicats du champ**

« L'union est un combat », telle est la formule qui résume le mieux le travail d'EPA. Nous avons déployé une énergie importante pour construire des intersyndicales sur le dialogue social, la formation initiale statutaire, les spécialités des CEPJ.

Il faut lutter contre les logiques corporatistes (en particulier du champ du sport), ou les pré-carrés (les personnels des CREPS, les fonctions de management). Mais des divergences apparaissent aussi, sur les missions, les conceptions de métiers et la manière de faire du syndicalisme. Nous devons aussi noter une convergence de vue avec la CGT.

### **Les publications**

Nous sommes parvenus à tenir le rythme de 4 publications par an de Traverses. Notre numéro de CCPP a été renouvelé. Le confinement nous a conduit à des publications électroniques.

Nous avons aussi publié des communiqués par courriels aussi fréquemment que nécessaire. L'ensemble des déclarations au CTM et les comptes rendus sont en ligne. Nous avons aussi créé un espace dédié aux comités de suivi territoriaux sur notre site internet.

## **Les dossiers**

### **Le secteur associatif**

La mobilisation contre la réforme des retraites a permis d'ouvrir un espace de mobilisations intersectorielles et intersyndicales.

EPA a failli dans son mandat de représentation des salariés du secteur en ne déposant pas sa candidature aux élections dans les TPE.

Nous avons pu soutenir au plan local des animateurs ou des sections pour leurs élections professionnelles.

Nous sommes actuellement engagés dans la défense d'une salariée associative licenciée pour s'être exprimée, avant même son embauche, dans une assemblée générale de gilets jaunes.

La Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a produit ses effets. La FSU n'étant pas un syndicat représentatif, nous ne participons plus aux instances qui établissent les certifications professionnelles.

La crise sanitaire a particulièrement affecté les conditions de travail des salariés du secteur associatif. Les indications contradictoires quant aux mesures sanitaires à appliquer, le chômage partiel, les reports, puis les annulations, les multiples interprétations locales, les multiples

tentatives dématérialisées à « maintenir du lien malgré tout » ont épuisé les professionnels. Les conséquences économiques sont déjà là.

Et comme si cela ne suffisait pas, la Loi confortant les principes de la République est venue ajouter une nouvelle menace sur les libertés associatives, et donc une nouvelle pression sur les professionnels du champ. Nous avons porté ces sujets dans nos interventions.

### **Les instances de dialogue social à jeunesse et sports**

Jusqu'en décembre 2020, la DRH des ministères sociaux a piloté le dialogue social : CTMJS et CHSCTM. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la DGRH de l'Éducation Nationale préside les CTMJS.

La DGRH a initié de nouvelles modalités de travail : groupes de travail préparatoires, textes soumis au préalable au CTMJS, amendements proposés 24h avant le CTMJS et débat et votes des amendements en CTMJS. Ce fonctionnement, s'il présente l'intérêt d'être formalisé, renvoie la position de l'administration à des arbitrages décidés entre la DGRH et les cabinets des ministres. Les ministres ou leurs cabinets ne sont donc plus présents aux CTMJS. Les CTMJS deviennent des instances formelles sans échanges sur les choix politiques des ministres. Ils préfigurent ce que seront les prochains Comités sociaux d'administration.

Nous avons porté dès le début des opérations de transfert la nécessité d'instances de dialogue social local. Nous avons obtenu des comités de suivi territoriaux jusqu'au 31 décembre 2022.

La FSU dispose de deux sièges. Nous sommes parvenus à un accord de principe avec le SNEP sur 1 EPA, 1 SNEP titulaire et 1 suppléant, selon les forces militantes locales. EPA a porté le combat intersyndical de la création d'instances locales spécifiques JS pour 2023. Les arbitrages politiques n'étaient pas en notre faveur. La faible combativité des organisations syndicales sur ce sujet, pourtant crucial pour l'avenir de JS, en est probablement la cause.

### **Le transfert à l'EN**

Le 28 juin 2019, lors d'une réunion du CTMJS, les ministres nous ont confirmé la création d'un pôle éducatif. Le 22 octobre 2019, la stratégie du transfert se dessinait. Iso effectifs, iso organisations, iso missions ! Le 12 novembre, les effectifs des services déconcentrés étaient arbitrés à 2032 ETP (sans les 1159 CTS, les 638 dans les opérateurs, les 900 dans les CREPS et les administrations centrales). Initialement prévu le 1<sup>er</sup> juin 2020, le transfert a été retardé au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Mais dès juin, des rumeurs d'un arrêt du transfert ont circulé, puis des notes de préfets, indiquant qu'il était préférable de tout arrêter.

Les organisations syndicales jeunesse et sports ont donc manifesté par un boycott du CTMJS le 17 septembre leur exigence d'un respect des engagements des ministres. Auparavant nous avons été destinataire d'une note de préfiguration (juillet 2020). Nous lui avons opposé le 3 septembre une note syndicale déclinant nos mandats.

Le 14 octobre 2020 le décret qui scelle le sort de Jeunesse et Sport est présenté au CTMJS. Les préfets gardent la main sur jeunesse et sports. Le maintien de services départementaux brise l'ambition d'une affectation de tous les collègues dans les DRAJES. La question du dialogue social spécifique que nous demandons depuis plus d'un an est renvoyé à plus tard. Et les préfets sont toujours là.

À partir de l'automne 2020, les groupes de travail avec la DGRH de l'éducation nationale se sont engagés à un rythme soutenu, au moins hebdomadaire, jusqu'à aujourd'hui.

### **Elections professionnelles, fin des CAP**

Les deux secrétaires nationaux en charge de la coordination des CAP JS ont continué d'assurer leur mandat dans un contexte particulièrement difficile.

En décembre 2019 aucun membre d'EPA n'a été présent sur les listes FSU avec le SNEP en raison du refus unilatéral et assumé de ce syndicat de désormais écarter EPA des CAP du sport (PS et CETP sport des CTPS). De fait en 2019 il nous a fallu expliquer loyalement et démocratiquement pourquoi EPA se retirait du scrutin des PTP sport alors qu'il conserve une compétence dans le domaine du sport. Mais son exercice est contrarié par le positionnement du SNEP qui estime être le seul syndicat légitime pour porter les mandats EPS et APS dans la FSU. Cette forme d'hégémonie est contraire à l'esprit et à la lettre de ce qui est à l'origine de la création de la FSU.

Les élections de 2019 ont confirmé l'implantation JEP d'EPA qui est le seul syndicat représentatif avec le SEP UNSA auprès des CEPJ et des CTPS JEP.

Prévoyant la disparition du paritarisme en raison de la loi rétrograde dite de transformation de la fonction publique, le secteur CAP d'EPA a organisé plusieurs moments de formation et d'échanges avec les candidats puis élus des CAP. Ces moments ont permis de faire connaître les positions d'EPA sur les différents barèmes des différents corps de PTP JS et d'expliquer les dégradations catastrophiques à venir avec la loi dangereuse créant de l'opacité généralisée de gestion. Nous avons été isolés dans notre combat sur les lignes directrices de gestion remplaçant dans les faits les CAP dès 2020. Ce jour il n'est plus possible de savoir où en sont les effectifs, les promotions hors classe, les listes d'aptitude, les classes exceptionnelles, les affectations et décisions de

mouvement... L'action des représentants des personnels se résume à un rôle d'avocat sans moyen pour défendre – via des recours formels – des collègues s'estimant lésés dans leur gestion de carrière.

Cette régression du paritarisme est scandaleuse, éhontée, dangereuse pour la démocratie et la dignité au travail. Elle a été préparée sous les mandats présidentiels et parlementaires précédents, et aggravée par des dispositions finales voulues par l'actuelle présidence de la République et ses gouvernements. Elle révèle la très grande faiblesse du syndicalisme et ses divisions mortifères, incapable de mettre en échec une dégradation sociale sans précédent.

### **Lignes directrices de gestion**

Les CAP ont été remplacées par des lignes directrices de gestion. Elles ont été étudiées dans des groupes de travail pilotés par la DRH des ministères sociaux pour ce qui concerne les carrières, puis revues par la DGRH de l'EN. Elles ont été soumises pour avis au CTM. EPA a voté contre ces LDG. Les CAP n'ont donc plus été consultées sur les carrières à compter de janvier 2019.

Nous avons ensuite travaillé avec la DGRH de l'EN des lignes directrices de gestion relatives aux mobilités. Si nous retrouvons un véritable mouvement national qui devient la règle, et des mouvements au fil de l'eau qui deviennent l'exception, si nous retrouvons le principe d'une affectation au 1<sup>er</sup> septembre, la disparition des CAP ne nous donne plus aucune visibilité sur les mouvements et les chefs de services font leur marché. Et les postes mis au mouvement sont les postes que nous craignons de voir se généraliser. Des postes SNU, FDVA ou ACM.

### **Concours CEPJ**

À l'annonce de l'ouverture d'un concours de CEPJ, EPA a fait connaître sa position et son analyse. Un recrutement, même de 30 collègues, au moment où les services étaient en pleine reconfiguration, et alors même qu'aucun travail de reconstruction de la formation initiale statutaire n'avait été engagé pour prendre en compte notamment les 6 nouvelles spécialités, nous semblait ouvrir la porte à de nouvelles dégradations du métier et des ses conditions d'exercice. Avec la CGT, nous avons été seuls à porter cette analyse et à demander un report du concours. Au même moment, nous apprenions que la présidente du jury serait Laurence Lefèvre, l'ancienne directrice des sports, qui a mis en œuvre le démantèlement de la direction des sports par la création de l'Agence nationale du sport. Nous avons demandé une audience syndicale. Nous l'avons obtenue alors que les jeux étaient faits. La suite nous donné raison. Les conditions d'affectation et de formation de nos collègues s'avèrent déplorables. Et deux collègues à ce jour ont demandé une intervention syndicale. Nous avons eu 3 rencontres en visio-conférence avec les stagiaires.

Le prochain concours est ouvert dans les mêmes spécialités.

### **Formation professionnelle continue et statutaire**

C'est un autre combat où EPA a porté l'intersyndicale. Pour la formation continue, nous avons demandé l'ajout de formations dédiées aux spécialités. L'administration a ajouté ces formations dans les trois spécialités ouvertes du concours.

L'administration a organisé le groupe de travail dédié à la formation statutaire que nous demandions depuis la modification du statut de CEPJ. Il a eu lieu en avril. Lors d'un premier groupe, il a été question de travailler des arrêtés qui fixent un cadre général pour que l'administration lance un appel à projet auprès des établissements. EPA a rédigé deux propositions d'arrêté. Tous les autres syndicats ont soutenu et salué le travail d'EPA. À cette heure, nous n'avons pas reçu de proposition de l'administration. Le CTM du 1<sup>er</sup> juin devrait se voir soumettre le projet d'arrêté.

### **Établissements**

Le transfert de la part patrimoniale de la plupart des établissements aux Conseils régionaux, incluant la gestion des personnels techniques, date de la fin 2016 et n'a toujours pas été évalué. Un rapport de la toute nouvelle Inspection Générale de l'éducation, du sport et de la recherche doit être rendu cet été. Le Comité de suivi national de ce transfert est mort de sa belle mort, remplacé par de vagues et rares « dialogues informels ». Le dernier en date a posé l'hypothèse d'une gestion RH par la DGRH, mais ce ne serait que pour les personnels des corps JS. Il est demandé aux personnels administratifs relevant des corps des ministères sociaux de choisir entre une intégration ou un détachement dans les corps de l'EN. Il leur est demandé de se prononcer avant le 15 juin. Les syndicats ont demandé un protocole comme pour les personnels des services déconcentrés. Face aux constats syndicaux d'une gestion RH peu efficace dans les établissements, l'administration a opposé l'autonomie des établissements: *Ils recrutent, ils gèrent! Ce à quoi nous opposons: un seul BOP!*

Notre syndicat est peu représenté dans les instances locales des établissements, et les rapports avec la tutelle régionale peuvent varier fortement d'un territoire à l'autre, en termes de partage de la gouvernance aussi bien qu'en moyens alloués à l'investissement et à l'emploi. Mais la gestion RH reste ici aussi un point d'achoppement. Localement, des actions ont été menées contre le sous-effectif chronique aussi bien que pour la titularisation des contractuels, le droit à la formation, à l'action sociale, etc. Elles sont toujours d'actualité et relayées dans les groupes de travail nationaux.

La création de l'Agence Nationale du Sport, à laquelle EPA s'est toujours opposé, et son début poussif d'implantation dans les CREPS pour des missions concernant le haut niveau (Janvier 2021), en parallèle avec la mise en place de l'OTE, n'a fait qu'accentuer le malaise et la perte de sens ressentis par les personnels. L'empilement des tutelles et des interlocuteurs (Ministère, Région, rectorat / préfecture, ANS), les injonctions contradictoires, la multiplication et l'émiettement des missions sans ouverture de postes, font des établissements une sorte de laboratoire de la politique de privatisation rampante des services publics par nos gouvernements successifs.

La situation de la formation dans les CREPS est inquiétante. Les établissements sont soumis aux contraintes d'une démarche qualité qui, de fait, légitime et organise leur mise en concurrence avec des organismes privés. Le ministère ne porte pas une politique de défense du service public de formation. Et, cerise sur le gâteau, les formations sportives des CREPS ouvertes sur parcoursup aux bacheliers sont désormais aussi portées par des organismes privés.

Dans toutes les instances nationales, EPA a réaffirmé ses convictions en autant de mandats: la résorption de la précarité, l'ouverture des concours et la création de postes (pédagogiques, administratifs & techniques), la constitution d'un vrai réseau Jeunesse & Sport (services déconcentrés – CREPS, écoles), la possibilité pour tous les collègues, qu'ils soient CAS, CEPJ ou CTPS (y compris les CTS) d'intervenir dans les établissements, la création d'instances de dialogue social régionales spécifiques JS, où les CREPS seraient représentés.

## Sport

Ces deux dernières années ont été marquées par la crise des CTS. Après le rapport des tiers de confiance, la ministre a soutenu le principe d'un statu quo le temps de lancer des groupes de travail dont les intitulés ont fluctué. Tous ces groupes ont travaillé en visioconférences sous pilotage technique de CGO-CTS. Les CTS adhérents à EPA ont participé aux travaux.

Un point d'étape a été réalisé sous la présidence de la ministre le 25 mars. Il s'agit clairement d'une perspective de sortie de crise. Mais l'officialisation de la création de l'École des Cadres sous la forme d'une mission au sein de la DS avant de devenir un service à compétence nationale contrarie le projet de refonte de la formation statutaire commune aux professeurs de sports, CEPJ, CTPS et IJS que nous portons.

La création de l'agence nationale du sport se décline désormais sur les territoires. Les conférences territoriales s'installent. Quelle différence avec les commissions

territoriales qui existaient auparavant? Les entreprises du sport y participent!

La direction des sports invite les organisations syndicales à un point quasiment hebdomadaire. Elle est à l'écoute. Mais les sujets «sport» ont été effacés par la question des effectifs. Puisque désormais des concours ont été ouverts, il devrait être possible de parler des missions.

## Éducation populaire

### **Deux années de combat contre le SNU!**

EPA avait d'abord initié avec le SEP-UNSA et le SNPJS-CGT, avec le soutien du SNAPS-UNSA, une pétition faisant valoir une clause de conscience pour ne pas se voir imposer leur collaboration au SNU. Elle a recueilli la signature d'une moitié des collègues conseillers d'éducation populaire et de jeunesse et d'un nombre significatif de professeurs de sport. Nous avons également, dans cette intersyndicale, demandé la suspension du SNU et son remplacement par un parcours citoyen dans le cadre scolaire et périscolaire. Notre conception syndicale nous obligeait à proposer un autre projet pour soutenir la demande d'abandon du SNU.

Depuis deux ans, nous l'avons dit et répété aux ministres et représentants de l'administration: le SNU en tant que tel est une erreur politique. Il relève du Code du Service National et, malgré des éléments de langage trompeurs, il vient servir une pédagogie de l'obéissance là où il faudrait, pour être efficace, conduire une pédagogie de la confrontation associée à la fonction républicaine de l'École. Le SNU va cristalliser des rejets contreproductifs face à un encadrement de caserne et une conception de l'engagement relevant d'un esprit cocardier.

Nous avons expliqué au gouvernement qu'il faisait fi de l'histoire collective «jeunesse et sports». Demander aux DRAJES d'orchestrer le SNU en lien avec les EPLE, ce serait créer une confusion gravissime propre à dénaturer les missions éducatrices au-delà même du corps des CEPJ. Organiser avec le SNU un marché qui permet au gouvernement d'instrumentaliser un mouvement associatif aux abois avec la crise sanitaire et économique, c'est prendre le contrepied d'une politique qui devrait s'attacher à dessiner une société du vivre-ensemble, à conforter les lieux associatifs qui agissent au quotidien dans une démarche éducative auprès des jeunes et des habitants, à inscrire toute politique sur la base d'un cadre de confiance entre secteur associatif et élus de la République fondée sur la Charte des Engagements Réciproques.

Les deux milliards du SNU «obligatoire» devraient être consacrés dans un plan de relance de l'éducation populaire et un programme ambitieux de parcours citoyen concerté.

Constatant l'entêtement du gouvernement, EPA a pris en fin d'année 2020 un mandat d'abandon du SNU. EPA porte le projet de construction d'un parcours éducatif citoyen, convoquant l'intelligence collective pour tenir les engagements républicains de l'École.

### **Manifeste EPA**

Nous y travaillons depuis plus d'un an. Les actualités et le rythme soutenu des réunions de travail pour le transfert ne nous ont pas permis de le finaliser comme nous l'aurions souhaité pour la syndicalisation EPA. Notre ambition est de le finaliser au plus vite. Nous portons en outre le projet d'une université d'automne des CEPJ. Le SEP-UNSA et le SNPJS-CGT y ont répondu favorablement.

### **COJ**

EPA représente la FSU au sein du conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ). Ce conseil, placé auprès du Premier ministre, devrait être un espace de concertation, de débat et de production au service des politiques publiques de jeunesse dans toutes leurs dimensions (éducation, santé, travail...). Il espère contribuer à la coordination et l'évaluation de ces politiques, et au dialogue entre les acteurs concernés.

EPA y est nommé, en accord avec la FSU, pour 3 années (2020 – 2022). L'objectif est de construire des mandats fédéraux en travaillant plus particulièrement avec le SNU TEFI qui porte une analyse syndicale sur l'insertion des jeunes. La crise sanitaire n'a pas facilité la mise en œuvre de cette ambition.

En 2020 et 2021, EPA s'est principalement investi au sein de 3 commissions :

- La plénière, qui réunit l'ensemble des 79 membres. Les avis rendus sur le SNU sont traités au sein de cette commission. EPA s'est particulièrement mobilisé pour y porter ses mandats de retrait et d'abandon du SNU ;
- La commission éducation populaire, qui avait été missionnée en 2020 plus particulièrement sur les conditions d'une meilleure coopération entre l'éducation populaire et l'école pour former de jeunes citoyens actifs, puis la relance des PEDT. 2021 s'avance sur les vacances apprenantes et les initiatives citoyennes ;
- La commission insertion des jeunes, qui a notamment travaillé sur la garantie jeunes.

Au sein de la commission éducation populaire, EPA a produit une riche contribution portant sur des éléments de définition sur l'éducation populaire : à la fois d'un ensemble d'association et de réseaux d'acteurs, mais aussi praxis dont la finalité est la formation du citoyen et son émancipation. Cette praxis peut se trouver dans des méthodes, des structures se réclamant ou non de l'éducation populaire.

Les avis rendus sont systématiquement soumis au vote. Force est de constater que les sujets ne permettent pas toujours de mobiliser les membres. Le COJ est ainsi confronté à une crise de participation qui a rendu nécessaire l'application du principe « les membres qui ne s'expriment pas votent pour ». EPA a fait savoir son désaccord avec ce procédé.

## **Ordre du jour du congrès EPA**

### **lundi 28 juin à partir de 17h00**

- Accueil des congressistes
- 20h00 secrétariat national d'organisation du déroulé du congrès

### **mardi 29 juin 9h00**

- Ouverture du congrès
- Rapport d'activité
- Rapport financier
- Débat et votes
  
- Débat d'orientation
- Vote
- Election du secrétariat national

### **Mercredi 30 juin**

- S'organiser pour les échéances à venir :
- Congrès FSU (Metz 31 janvier 4 février 2022)
- Elections professionnelles 2022
  
- Ateliers motions de congrès à partir des thématiques exposées dans les débats

### **Jedi 1<sup>er</sup> juillet**

- Manifeste EPA
- Présentation état des lieux et enjeux
- travaux d'atelier
- Spécialités CEPJ
- Partie Sport du manifeste
  
- Developper EPA dans le secteur privé associatif
  
- Préparation de l'université d'automne

### **Vendredi 2 juillet**

- Présentation des travaux d'ateliers
- Vote des motions
- Clôture du congrès



# Rapport de trésorerie 2019-2020

Plusieurs facteurs contribuent à la diminution du nombre de syndiqués: destruction massive du champ Jeunesse et Sports, désyndicalisation JEP et de salariés associatifs, relations très conflictuelles au sein de la FSU. Le seul collège qui augmente en effectifs est celui des retraités. Il n'appartient pas au rapport de trésorerie de traiter des causes de l'affaiblissement global du syndicat mais les taire ne serait pas signe de courage ni de lucidité. L'équilibre budgétaire se réalise autour de 300 adhérent-e-s et de 30 à 35 000 € de cotisations (exercices 2011/2012). Nous en sommes désormais très loin. Le paradoxe est qu'avec une baisse spectaculaire de cotisations l'année 2020 se termine sur un excédent de 2 700 € puisque les confinements successifs ont interdit toute réunion statutaire en présentiel. La profusion des réunions ministérielles s'est déroulée elle-aussi en visioconférences pendant près de six mois. De fait cela a soulagé la trésorerie car toutes ne sont pas remboursées. L'année 2020 a donc permis, malgré l'étiage bas, d'apurer les comptes.

## La syndicalisation

Il ne reste plus que quatre sections régionales organisées: Bretagne, Pays de la Loire, Grand Est, Nouvelle Aquitaine. Certaines ont disparu. Les départs vers Solidaires ont affecté presque toutes les sections. On peut les estimer autour de 20%, principalement chez les CEPJ. Le taux des retraités atteint désormais 30%: du jamais vu. Le congrès devra tenter d'analyser en quoi l'orientation d'EPA sur le métier JEP et les spécialités peut constituer un repoussoir ou non. La capacité de production alternative du syndicat étant liée à sa conception syndicale majoritaire de rejeter l'incantation politicienne et l'anathème de posture.

## Les frais de fonctionnement du secrétariat national

La crise sanitaire a eu deux conséquences «positives» en limitant le poste déplacements du SN lié aux représentations nationales. Mais elle a légèrement fait exploser le poste affranchissements. Cependant 2018 et 2019 ayant été des années d'élections (CTM et CAP JS) des factures plus importantes ont été enregistrées avec des restes à payer de 2018 reportés sur 2019 et de 2019 sur 2020. Globalement il ne doit plus y avoir de restes à payer, sauf des délégués aux congrès et conseils syndicaux qui «oublie» parfois d'encaisser leurs remboursements ou présentent leurs fiches de frais avec des retards conséquents.

## Congrès et conseils syndicaux

Tenus en distanciel ils ont été remplacés en 2020 par des moments de formations liés au manifeste et aux réflexions sur les métiers, ainsi que sur les CAP condamnées à la disparition. Ces formations se sont tenues en présentiel (Occitanie juillet 2020) et en visioconférences sans frais.

## Maintenir l'équilibre budgétaire en favorisant le renouvellement des «cadres» du syndicat

EPA a depuis sa création des finances modestes qui font qu'il n'y a pas de visibilité au-delà de l'année en cours. Les secrétariats nationaux coûtent cher en présentiel: 10 déplacements sur une journée représentent de 1500 à 2000 €. Il a été décidé de privilégier la tenue des SN en visioconférence et de fait de proposer de manière expérimentale une jauge de 14 à 15 secrétaires nationaux pour renouveler une partie des cadres en partance dans les prochains mois ou années. Un bilan sera fait de ce fonctionnement au congrès 2021.

Didier Hude

## Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2021

Solde bénéficiaire (tous exercices annuels confondus depuis la création d'EPA) 31/12/2020 :	616,80 €
Solde compte bancaire 01/05/2021:	10 435,70 €
En cours connus à percevoir (cotisations) :	1 919,00 €
Restes à payer connus :	0,00 €

**Paradoxe: avec moins de syndiqués qu'à la création de la FSU (1993) EPA n'a jamais eu autant de trésorerie devant lui!**



# Motion d'orientation pour un débat responsable

Depuis 2017 notre syndicat traverse une phase particulièrement délicate dans ses rapports avec le SNEP-FSU. Ce syndicat important dans la fédération est largement représentatif chez les professeurs d'éducation physique et sportive du MENJS. Il l'est moins auprès des professeurs de sport de Jeunesse et Sports. Lors des élections fonction publique de 2018 et 2019, nous sommes parvenus à trouver un accord de raison pour constituer une liste commune pour le comité technique ministériel JS mais pas pour les commissions administratives. Nous avons refusé de céder à la pratique hégémonique du SNEP. Le conflit est tel qu'il remet en cause notre projet syndical. Le SNEP estime qu'il est le seul légitime à pouvoir porter les mandats du Sport. EPA a une vision multi catégorielle non corporatiste. Il reste attaché à cette conception qui fait qu'il est le seul syndicat de la FSU capable d'appréhension et d'expression globale sur le champ Jeunesse et Sports. C'est là notre raison d'être, fondatrice de notre syndicat, connue de tous dans la FSU, reconnue par le ministère.

Ce conflit très grave, qui affecte durement la syndicalisation d'EPA, a été porté à connaissance au niveau de la fédération dans toutes les instances. Mais la fédération, dans sa posture très respectueuse de l'autonomie des syndicats nationaux qui la constituent, ne peut qu'agir à la marge. Cette attitude soucieuse n'est pas en mesure de faire des miracles. Mais elle a une conséquence. **EPA, dans les sensibilités qui composent son secrétariat national sortant, entend se donner une année supplémentaire pour trancher sur son sort :**

- Pouvoir rester dans la FSU dont EPA est l'un des 12 syndicats fondateurs
- Ou engager un processus de dissolution pour reconstruire un outil concerté en rejoignant la CGT

Aucune de ces deux solutions n'emportera l'unanimité. Des secrétaires nationaux et régionaux ont fait part de leur volonté de rejoindre à terme la CGT. D'autres ont fait savoir leur intention de retrait définitif. D'autres ont déjà rejoint Solidaires JS. D'autres veulent rester à la FSU. D'autres estiment qu'il faut laisser passer le congrès de 2022 de la FSU et se positionner au printemps 2022 à l'occasion de la préparation des élections Fonction Publique de décembre 2022.

Cette crise est très grave. C'est pourquoi sa gestion constitue l'élément structurant de cette motion d'orientation car il s'agit de la survie de notre outil syndical dans la phase 2021-2022. Cette temporalité correspond au mandat à venir.

## Le « pacte » du conseil syndical de mars 2021

Lors de ce conseil syndical il a été fait état par chacune et chacun de son positionnement. La quasi-totalité des sections était représentée. Les mandats actuels d'EPA ont été globalement confirmés. La place reconnue sur le terrain du travail d'EPA, là où des pratiques militantes sont vérifiables, a été saluée. L'accord s'est fait en toute lucidité: **Conserver jusqu'en décembre 2022 l'outil syndical que représente EPA pour ses facultés d'élaboration, de production et de volonté unitaire caractéristiques de ce syndicat, y compris dans l'épreuve.**

La situation Jeunesse et Sports a lourdement pesé. Le transfert au MENJS se fait dans des conditions déplorables.

La DGRH du MENJS s'apparente à un grand timonier qui manœuvre aux ordres d'une politique qui fait disparaître et phagocyte les restes de Jeunesse et Sports. La DJEPVA dénaturée est soumise au grand ménage interne, instrumentalisée par le SNU, un Service Civique critiquable, un régalién aux antipodes de l'éducation populaire, des gestions déplorables du FDVA... La Direction des Sports ne fait pas mieux, aux ordres de l'Élysée et Mignon pour étouffer feu le ministère des Sports, privatiser progressivement les CTS et imposer l'Agence du sport, démanteler le réseau des CREPS...

Le conseil syndical de mars 2021 a rappelé le besoin d'un syndicalisme qui sait analyser, formuler, tenter de faire perdurer du sens, critiquer mais en même temps élaborer dans la continuité, sans démagogie, sans leurre sur les limites du syndicalisme et ses divisions mortifères.

Des regrets ont été exprimés sur l'action et les fonctionnements d'EPA, sa trop grande fragilité de la syndicalisation et de l'action dans la branche de l'animation. Mais ce constat a aussi été avancé sur le versant des professeurs de sport et auprès des retraités. Que faire quand la réalité se traduit par l'érosion syndicale généralisée et l'incapacité de pouvoir dégager de nouveaux moyens, en particulier humains? Ce qui est ressorti du conseil syndical de mars (réaffirmé au secrétariat national d'avril 2021) c'est que le juge final de la situation serait le résultat du vote interne sur le rapport d'activité 2019-2020.

Il fallait pour le mandat 2021/2023 tenter une liste unitaire regroupant des camarades qui souhaitent rejoindre la CGT, d'autres qui veulent rester à la FSU, et ceux qui veulent encore travailler une issue au sein de la FSU tout en concevant un départ possible (CGT ou ailleurs).

Les camarades figurant sur cette liste unitaire prendront solennellement devant le congrès l'engagement de démissionner au début de l'été 2022 pour tenir alors un débat conjoint sur le positionnement d'EPA à l'horizon des élections générales Fonction Publique de 2022 et le maintien ou non au sein de la FSU.

L'engagement est pris par toutes et tous de poursuivre l'action syndicale de juillet 2021 à juin/juillet 2022 au sein de la FSU, et d'y porter nos mandats actuels et ceux confiés par le congrès de juillet 2021. Un accord très large se dessine autour de la proposition et la tenue d'une Université d'automne sur les questions de politique publique DJEPVA et ses conséquences « métiers » avec le SEP-UNSA et le SNPJS-CGT. La publication d'un manifeste « Jeunesse et Sports », en cours de finalisation, est aussi un autre mandat structurant.

Le congrès extraordinaire de juin/juillet 2022 sera appelé à se prononcer sur l'appartenance à la FSU et l'élection d'un nouveau secrétariat national chargé de mettre en œuvre ce mandat. Si le mandat de départ était décidé, il se traduirait par une dissolution d'EPA à une échéance à fixer en 2023 par un congrès de dissolution. Si la décision de demeurer à la FSU était majoritaire, les camarades souhaitant rejoindre la CGT le feraient individuellement.

### **Apprécier objectivement la situation lors du congrès extraordinaire 2022**

Au sein de la FSU un « G9 » a été installé pour traiter des sujets spécifiques à la partie MEN du MENJS. Il nous est proposé de créer un « G4 » pour le versant JS du MENJS. Ce G4 serait composé d'EPA, du SNASUB (syndicat des administratifs qui va revendiquer de syndiquer dans les DRAJES/SDJES mais pas dans les CREPS pour des raisons de BOP), du SNPI (syndicat de l'inspection éducation) qui veut syndiquer à terme les IJS, et du SNEP pour les PS/CTPS. Ces trois derniers syndicats sont dans le « G9 ».

C'est au sein de ce « G4 » que tout va se jouer. On y statuera sur la liste de 30 noms pour constituer la liste FSU au futur CSA JS (qui remplacera le CTM JS). C'est là que seront envisagés les mandats et fonctionnements sur les CSA locaux. C'est là aussi que la question de la liste FSU des CAP fusionnées sera étudiée. Sur toutes ces questions les mandats du SNEP et EPA sur le sport et les grands enjeux sont à croiser. Mais il faudra compter désormais avec 2 syndicats complémentaires, catégoriels eux aussi. Nous le ferons factuellement et ensemble au sein de la liste unitaire, dans notre diversité et nous analyserons devant le congrès extraordinaire. Mais du fait de l'absence d'instances spécifiques JS en région. Nous demandons désormais d'intégrer le G9 qui doit devenir un G10.

### **CANDIDATS SUR CETTE MOTION, démissionnaires au congrès extraordinaire 2022**

COLLÈGE DES ÉLUS NATIONAUX:

**BASTIEN Marie-Christine** (Grand Est)  
**HUDE Didier** (Pays de la Loire)  
**LAGARDE Pierre** (Grand Est)  
**MORVAN Alexia** (Bretagne)  
**TUCHAIS Catherine** (Pays de la Loire)

COLLÈGE DES PERSONNELS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES MENJS:

**LAPEYRE Clément** (Nouvelle Aquitaine)  
**LETOURNEUR Claire** (Bretagne)

COLLÈGE DES PERSONNELS D'ENCADREMENT ET D'INSPECTION:

**SALTEL Guilhem** (Guadeloupe)

COLLÈGE DU SECTEUR SALARIÉS DE DROIT COMMUN, ÉTABLISSEMENTS:

**SCHLIWINSKI Jean-Claude** (Nouvelle Aquitaine)

COLLÈGE DES PERSONNELS FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE:

COLLÈGE DES PERSONNELS DE DROIT PRIVÉ ASSOCIATIF:

COLLÈGE DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS SERVICES ÉTABLISSEMENTS:

COLLÈGE DES RETRAITÉS PUBLIC/PRIVÉ:

DÉLÉGUÉS NATIONAUX AUPRÈS DU SECRÉTARIAT NATIONAL:

**ASCOUËT Sylvain** (Bretagne)  
**BUOT Juliette** (Normandie)  
**DEFRANCE Guillaume** (Occitanie)  
**LEFÈVRE Xavier** (Pays de la Loire)  
**LEMAÎTRE Pierre** (Normandie)



# Organisation pratique du congrès

Toutes les sections régionales doivent convoquer une assemblée générale pour :

- renouveler leur bureau régional
- voter les rapports d'activité et de trésorerie
- voter l'orientation
- désigner ses délégués au congrès.

Tous les adhérents à jour de cotisation sont membres des assemblées générales de sections.

Les mandats sont arrêtés par sections régionales en principe au moins 2 mois avant le déroulement du congrès. La même règle vaut pour la FSU et pour EPA :

**un syndiqué = 1 voix donc un mandat.**

Les délégués : entre 1 et 20 syndiqués, chaque tranche complète ou incomplète de 10 membres donne droit à un délégué. De 21 à 100 syndiqués, chaque tranche complète ou incomplète de 20 membres donne droit à un délégué. Si une section régionale compte parmi ses adhérents un(e) secrétaire national(e), si il ou elle n'est pas désigné(e) comme délégué(e) par la section, il ou elle s'ajoute aux délégués ordinaires avec voix délibérative. Les candidats au secrétariat national, non désignés comme délégués par leur section peuvent participer et intervenir au congrès sans droit de vote.

Chaque secrétaire régional est destinataire, par courriel, du nombre de mandats et de délégués auquel sa section a droit. Il reçoit les convocations à remettre aux délégués. Les convocations incluent les délais de route nécessaires pour se rendre à Noirmoutier.

Les statuts et le règlement intérieur d'EPA sont téléchargeables sur le site internet d'EPA.

Les contributions au congrès seront transmises au fur et à mesure aux secrétaires régionaux pour alimenter les assemblées générales.

## Le congrès pratique

Le congrès a lieu :

**Au centre de vacances l'ESTRAN  
8 rue de la Giraudière du Vieil  
85330 NOIRMOUTIER**

**du 29 juin 9h00 au 2 juillet 12h00**

Le congrès se déroule dans un centre de vacances situé en bord de plage. La surveillance des marées se fait depuis la salle de congrès.

L'exceptionnelle qualité de la restauration est assurée par nos militants retraités. Le Secrétariat National n'est pas en mesure d'organiser la météo, mais un maillot de bain est conseillé.

Il est possible d'arriver la veille du congrès. Le secrétariat à Nantes enregistre les inscriptions au congrès, les heures d'arrivée et de départ.

Les convocations et modalités pratiques sont adressées aux secrétaires régionaux.

